

Vision

D'être reconnu comme étant compétent en matière d'administration douanière et fiscale

Mission

De percevoir les recettes, protéger nos frontières et favoriser le commerce licite pour le bien du Vanuatu

Valeurs

- Avoir un leadership efficace
- Etre focalisé sur les résultats
- Apprendre et se perfectionner en permanence
- Etre un modèle en termes de qualité et de prévention
- Approfondir les liens de partenariat
- Avoir de l'estimation pour les employés
- Une seule et unique organisation

EN QUOI LA LAF PERMETTRA-T-ELLE DE FACILITER LE DEPOT DES DECLARATIONS FISCALES

La LAF permet aux contribuables de déposer leurs déclarations fiscales par voie électronique. Ils auront le choix de produire leurs déclarations manuellement ou électroniquement. Le Directeur de la Douane et du Fisc pourra autoriser de faire ce qui suit, entièrement ou partiellement, électroniquement par un ordinateur ou par un dispositif électronique portable :

- a) déposer une demande de NIF ou d'enregistrement ;
- b) déposer une déclaration fiscale ou autre document ;
- c) payer une taxe ;
- d) percevoir un remboursement de taxe ;
- e) recevoir un document signifié par le Directeur ;
- f) toute autre chose qu'une loi fiscale exige ou autorise.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le bureau du fisc par les biais suivants :

Service de la Douane et du Fisc

Sac PP 9012
Port Vila
Vanuatu

Tél. : +678 24573 ou 33091, Voip: 2317
Courriel : irtps@vanuatu.gov.vu
Facebook : <https://www.facebook.com/VuDCIR>
Site internet : <https://customsinlandrevenue.gov.vu>



V A N U A T U
CUSTOMS & INLAND REVENUE
SERVICE DE LA DOUANE ET DES
CONTRIBUTIONS INDIRECTES

LOI SUR L'ADMINISTRATION FISCALE

TAX ADMINISTRATION ACT
& RULES AND RELATED MATERIAL



Aperçu d'ensemble

QU'EST-CE QUE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FISCALE ?

La loi sur l'administration fiscale (LAF) dispose de règles de procédure harmonisées applicables en vertu de nos lois fiscales et prévoit ce qui suit :

- vient à l'appui de l'initiative du gouvernement visant à aider à moderniser le Service de la Douane et du Fisc et à améliorer la mise en conformité des contribuables ;
- définit les droits et devoirs fondamentaux des contribuables et confère au Service de la Douane et du Fisc des pouvoirs étendus pour recueillir des informations et imposer des pénalités ;
- accorde davantage de discrétion au Directeur de la Douane et du Fisc dans l'application des règlements et de pouvoirs dans la collecte et l'échange d'informations ;
- participe considérablement aux efforts de perception des recettes ;
- inclut d'autres lois fiscales telles que la loi sur la TVA, la loi sur l'impôt locatif et, à certaines fins, la loi sur la taxe d'accise, la loi sur les patentes commerciales et aussi la loi sur la douane. Elle s'applique en outre à toutes les autres lois fiscales en vigueur à présent ou susceptibles d'entrer en vigueur à l'avenir.

La loi sur l'administration fiscale ne constitue pas un ensemble complet de nouvelles lois à elle seule. Alors qu'elle comporte de nouvelles exigences et de réglementations, elle regroupe aussi nombre d'exigences prévues dans des lois en vigueur relevant du Service de la Douane et du Fisc. La LAF couvre aussi d'autres lois administrées par le SDF.



LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FISCALE EQUIVAUT-ELLE A UNE LOI SUR L'IMPOT SUR LE REVENU ?

La loi sur l'administration fiscale n'est pas une loi sur l'impôt sur le revenu. Cette loi dispose principalement de l'administration de nos taxes et des lois relatives aux recettes en général. Elle n'a rien à voir avec un impôt tel que l'impôt sur le revenu.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'AMELIORER LA PERCEPTION DES RECETTES DE MANIERE GENERALE ?

Plus le gouvernement perçoit de recettes, plus il est tenu de s'acquitter de ses obligations. Sans recettes suffisantes, il ne sera pas en mesure de faire face aux dépenses croissantes pour répondre à ses besoins.

QUEL EST LE RESSENTI DE LA MAJORITE DES CONTRIBUABLES EU EGARD AU GOUVERNEMENT ?

- Le gouvernement ne fait pas suffisamment d'efforts pour percevoir les recettes dues à l'Etat
- Il y a un manque de respect des dates d'échéance de paiement des taxes et beaucoup de contribuables évitent de les payer
- Il n'y a pas de tribunal administratif fiscal réel et les lois relatives aux recettes ne sont pas, pour la plupart, appliquées correctement
- Il y a trop de gaspillage des deniers publics.

LA LAF A-T-ELLE DEJA ETE ADOPTEE PAR LE PARLEMENT ?

Oui, la LAF a déjà été adoptée par le Parlement et elle a été publiée au Journal Officiel en juin 2019.

QUI A LE POUVOIR D'ADMINISTRER LA LAF ?

Le Service de la Douane et du Fisc sera l'instance gouvernementale chargée d'administrer la mise en œuvre de la LAF.

QUAND LA LAF ENTRERA-T-ELLE PLEINEMENT EN VIGUEUR ?

La LAF entrera pleinement en vigueur au 1er janvier 2020. Toutefois, les règles de tenue de registres et l'attribution d'un numéro d'identification fiscale (NIF) ou numéro fiscal unique sont déjà entrées en vigueur à la date de publication de la LAF au Journal Officiel. Cela signifie que le processus d'attribution du NIF a déjà commencé.

LA LAF A-T-ELLE UN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES DU VANUATU ?

Le Vanuatu est déjà membre de grandes organisations internationales telles que l'OCDE et son Forum mondial sur l'échange automatique d'information à des fins fiscales et le Code de conduite de l'Union Européenne. Ces organisations ont toutes deux exigées que le Vanuatu mette en place des lois fiscales modernes qui concourent à l'administration des taxes. Le Vanuatu se doit de respecter ses engagements, sinon il souffrira de lourdes conséquences pour manque de conformité.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus amples informations au sujet de nos diverses brochures.